

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

**CONVENTION  
TRIENNALE DE  
SUBVENTIONNEMENT  
ENTRE LA VILLE  
DES LILAS ET  
L'ASSOCIATION LA  
"COLLINE BLEUE"  
POUR LES ANNEES  
2019, 2020 ET  
2021.**

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Mariène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

#### ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

#### ABSENT :

Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190220-D11-19-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2019  
Date de réception préfecture : 25/02/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019**

**OBJET : CONVENTION TRIENNALE DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LA "COLLINE BLEUE" POUR LES ANNEES 2019, 2020 ET 2021.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations,

**VU** le décret n° 2001-945 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2016 relative à la convention triennale de subvention entre la Ville des Lilas et l'association La Colline Bleue,

**CONSIDERANT** que la convention triennale de subvention conclue entre la Ville des Lilas et l'association La Colline Bleue a pour objectif d'une part, de proposer aux enfants âgés de 18 mois à 10 ans inscrits à l'association des ateliers d'éveil et d'actions artistiques, et d'autre part, de mener des actions de sensibilisation à la musique en direction de la petite enfance,

**VU** le budget communal,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la conclusion d'une convention de subvention entre la commune des Lilas et l'association La Colline Bleue sise 1 cité Saint-Germain , 93260 LES LILAS.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ARTICLE 3 : DIT** que le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 4 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, à l'intéressé et affichée en Mairie.

Et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
  - et de son affichage le
- (pendant une durée continue de 2 mois)

25 FEV. 2019

Délibération votée par :

Voix pour : 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190220-D11-19-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2019  
Date de réception préfecture : 25/02/2019